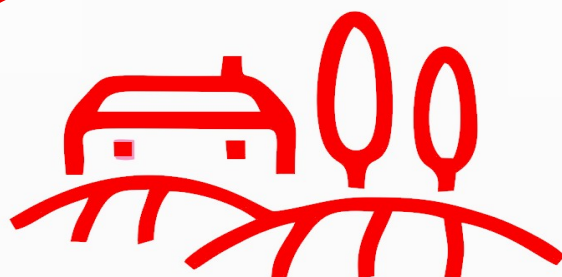




PRÉFET
DU JURA

*Liberté
Égalité
Fraternité*



La lettre

de

L'AGENDA RURAL

Jura

Édition n°2 – Octobre 2022

ÉDITO .



Depuis que j'ai pris mes fonctions de préfet du Jura, le 23 août dernier, j'ai pu mesurer la richesse et la variété du territoire, porteuses de grands espoirs et de nombreux projets. Parmi ceux-ci, nous devons, collectivement, poursuivre les actions prioritaires de l'Agenda rural dans une démarche constructive et un dialogue régulier.

La santé, le numérique, la revitalisation des territoires et la transition écologique, ou encore la jeunesse sont quelques-uns de nos chantiers majeurs pour lesquels je compte poursuivre le travail engagé jusqu'ici avec détermination.

Mon engagement dans les prochains mois avec l'ensemble des services de l'État se fera au plus près des élus des différents arrondissements. On ne peut rien faire sans vous !

A mes côtés, les agents de l'État restent plus que jamais mobilisés pour mettre en œuvre les orientations décidées par le gouvernement et poursuivre leur investissement.

Dans cette mesure, je vous présente la 2^{ème} la lettre de l'Agenda rural de l'année.

Cette lettre qui s'adresse à l'ensemble des élus du territoire a vocation à présenter et à mettre en lumière les mesures concrètes déployées par le collectif qui s'est organisé autour des actions prioritaires choisies pour le département.

Ce numéro vous présente le service civique, le déploiement des France services, les mesures d'aide à l'installation des professionnels de santé, les opérations de revitalisation de territoire et les travaux conduits sur les enjeux liés à l'offre d'hébergement touristique.

Bonne lecture !

M. Serge Castel, préfet du Jura
Octobre 2022

Axe 5 Accompagner et promouvoir la jeunesse

ACTION 17

Structurer, diversifier et doubler l'offre de services civiques

Le service civique : gagnant - gagnant ! Pourquoi pas vous ?

Pour mémoire, le service civique est un engagement volontaire qui permet à des jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap) de participer à une mission d'intérêt général rémunérée pour une durée de 6 à 12 mois et pour une durée minimale de 24h par semaine.

Le reste à charge pour la collectivité s'élève à 111,35 euros par mois.

Contact de la référente départementale du Service civique : annelise.camuset@ac-besancon.fr

Témoignage de la commune de Moissey

« Depuis 3 ans déjà, la commune de Moissey accueille chaque année un volontaire en service civique. Ces volontaires ont pour mission de créer du lien intergénérationnel. Ce projet est facilité dans la commune par la présence de 3 entités qui accueillent des personnes de différents âges à savoir : la crèche, l'école et le foyer logement pour personnes âgées.

Des instants d'échanges entre les volontaires et les résidents ont été mis en place : aide à la promenade, ateliers de gym douce, jeux de société etc. Les volontaires ont également participé à des chantiers d'entretien bénévoles au sein de la commune.

Cette expérience a été positive tant pour les volontaires qui ont pu développer des projets concrets que pour les résidents ou les enfants, qui ont pu ensemble partager des moments conviviaux et différents de leurs habitudes.

Le service civique a permis aux jeunes accueillis de retrouver (ou acquérir) du lien social, élément essentiel dans la démarche d'insertion liée au dispositif. Aujourd'hui, un volontaire s'est engagé dans une formation dans le bâtiment et a renoué le dialogue avec ses parents, un autre a signé un contrat d'apprentissage, un a contracté un emploi et un effectue des missions d'intérim ».

Dominique TRONCIN, maire

Deux autres exemples de missions

La communauté de communes du Val d'Amour fait appel à un volontaire dans le but de faire connaître les actions et services culturels au plus grand nombre. Celui-ci va à la rencontre de publics, auprès des médiathèques ou lors d'événements culturels, participe à la valorisation des actions au travers de reportages et des outils numériques et propose des actions ciblées en direction de certains publics plus éloignés de l'offre culturelle.

A Gevingey, un volontaire développe des événements de rencontres culturelles, sociales et artistiques sur le territoire, en allant à la rencontre des jeunes, des familles et des partenaires. La collectivité s'appuie sur l'accueil de loisirs de la commune, au sein duquel le volontaire intervient également dans le but favoriser l'intégration des enfants à besoins spécifiques, comme structure référente afin d'assurer l'accompagnement quotidien du volontaire.



Volontaire en service civique sur la commune de Moissey animant des actions de lien intergénérationnel.

Axe 2 Faciliter l'accès aux services publics et de santé

ACTION 13 Déployer, faire connaître et outiller davantage les espaces France services et leurs agents

Objectif départemental atteint !

Six nouvelles structures ont été labellisées dans le cadre de la campagne n°9 de juillet 2022. Elles viennent compléter le maillage territorial du département.

Ces dernières labellisations permettent en effet au Jura d'atteindre 2 objectifs :

- le nombre d'espaces France services fixé à 24 ;
- la localisation des espaces France Services à moins de 30 minutes de chaque jurassien.



Inauguration Sellières



Inauguration Lons-le-Saunier

Les 6 nouvelles structures France services sont installés à :

- Sellières
- Lons-le-Saunier
- Champagnole
- Nozeroy
- Foncine-le-Haut
- Multi-sites Haut- Jura (Septmoncel-Molunes, Viry, Les Bouchoux et Chassal-Molinges).

Après ce temps de déploiement, les efforts des services de l'État se tournent maintenant vers le renforcement qualitatif du réseau. Pour ce faire, la préfecture vient de recruter un animateur départemental à mi-temps.

Madame Charlotte MAITREPIERRE, par ailleurs coordinatrice des espaces France Services de la communauté de communes Terre d'Émeraude Communauté, a pris son poste le 1er octobre 2022.

Elle a pour mission :

- l'appui de la préfecture au pilotage des France Services du département
- l'accompagnement et la fédération du réseau des France Services du Jura
- le renforcement des relations partenariales
- le renforcement de la visibilité des FS sur le territoire
- l'accompagnement des structures nouvellement labellisées ou en difficultés



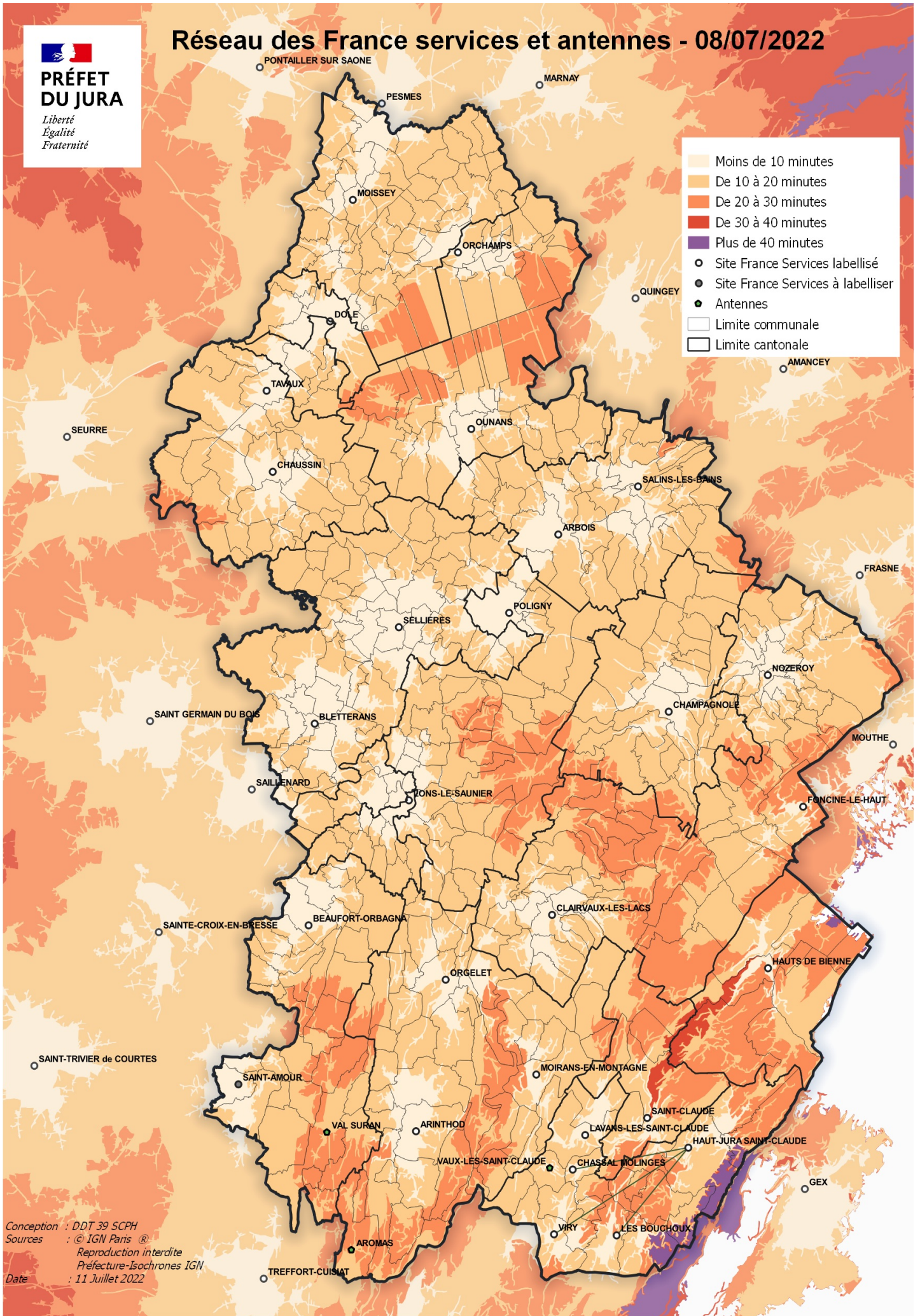
Contact : animation-jura@france-services.gouv.fr / pref-france-services@jura.gouv.fr



**PRÉFET
DU JURA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Réseau des France services et antennes - 08/07/2022



Axe 2 Faciliter l'accès aux services publics et de santé

ACTION 7 Favoriser et accompagner de manière renforcée l'installation de professionnels de santé libéraux, à statuts spécifiques

Installation des professionnels de santé

L'ARS propose un accompagnement personnalisé aux professionnels de santé afin de leur donner les indications nécessaires à leur installation en fonction des territoires ciblés. Il leur est présenté les aides financières possibles en fonction des différents zonages.

> **La dernière révision du zonage rend la quasi-intégralité du territoire éligible aux aides à l'installation.**



Le contrat de début d'exercice se substitue à 4 contrats d'aide préexistants gérés par les ARS : les contrat de praticien territorial de médecine générale, de praticien territorial de médecine ambulatoire, de praticien isolé à activité saisonnière et de praticien territorial médical de remplacement.

Réservé aux médecins s'installant dans une zone prioritaire en terme d'accès aux soins, le CDE garantit un revenu dont le montant est calculé en fonction des honoraires perçus et du plafond d'aide mensuel (ou trimestriel pour les remplaçants) pendant la 1ère année d'exercice.

Le CDE apporte également aux médecins signataires d'autres avantages :

- un droit aux congés maladie,
- une aide en cas de congés maternité/paternité/adoption aux médecins remplaçants,
- un accompagnement à la gestion entrepreneuriale et administrative du cabinet.

L'activation de ce dispositif aidera prochainement la maison de santé de Moirans-en-Montagne à se doter d'un second médecin généraliste.

Depuis le début de l'année deux CDE ont été validés ; si le département a compté 7 départs de médecins généralistes, il a enregistré 13 installations.

De nombreuses informations à destination des professionnels sont disponibles sur le portail d'accompagnement des professionnels de santé (PAPS), accessible à l'adresse suivante : <https://www.bourgogne-franche-comte.paps.sante.fr>
Les dossiers devront être adressés à : bfc@guichet-unique.sante.fr

Axe 4 Accompagner les élus ruraux dans la revitalisation de leurs territoires

ACTION 13

Promouvoir et/ou accélérer le déploiement des outils de revitalisation de territoires

Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) : un outil puissant à la disposition des élus locaux pour renouer et redynamiser une centralité !

La convention d'ORT signée par la collectivité avec l'Etat définit un périmètre très précis d'intervention sur lequel les actions de revitalisation permettront la mise en œuvre des outils fiscaux et réglementaires attachés au dispositif.

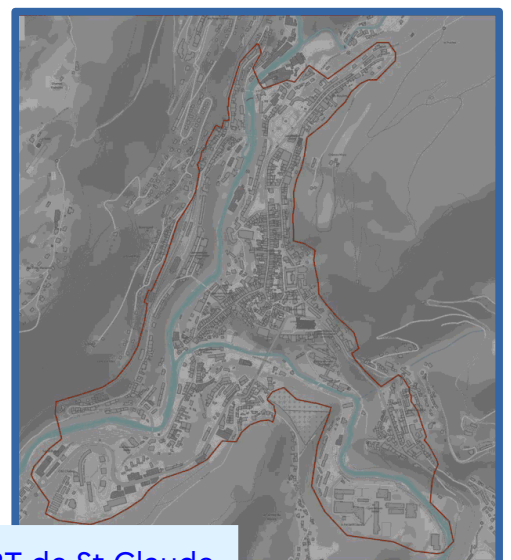
Ces outils visent à :

- Favoriser la réhabilitation de l'habitat : par exemple, le dispositif fiscal d'aide à l'investissement locatif en faveur de la rénovation des logements anciens, dit « Denormandie » ;

Le bailleur qui achète un bien, engage 25 % du coût d'achat en travaux de réhabilitation, obtient une déduction fiscale jusqu'à 21 % du coût total s'il loue ce bien à tarif abordable pendant 9 ans.
- Renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville : entre autres effets et selon certaines conditions, la collectivité peut décider de limiter la fiscalité du commerce et de l'artisanat afin de favoriser son maintien en centralité ;
- Faciliter les procédures : par exemple, le maître d'ouvrage d'une construction ou d'un aménagement conduit dans le périmètre d'intervention peut être autorisé à déroger aux règles, notamment d'urbanisme, qui lui sont en principe opposables ;
- Mieux maîtriser le foncier : grâce à cette opération, la collectivité peut notamment lancer une procédure de récupération des biens sans maître au bout de seulement 10 ans suivant l'ouverture d'une succession, au lieu de 30 ans.

Dans le Jura, en liaison avec les programmes « Cœur de ville » et « Petites villes de demain », les communes de Lons-le-Saunier, Dole, Salins-les-Bains, Arbois, Poligny, Arinthod, Moirans-en-Montagne, Saint Claude et Morez ont signé ou sont en passe de signer une ORT.

Toutefois, indépendamment de ces programmes, toute collectivité volontaire pour s'engager dans une démarche de revitalisation du territoire peut y prétendre. La commune de Moirans-en-Montagne s'est ainsi engagée dans l'ORT avant même d'être labellisée « Petite ville de demain ».



Axe 1 Faire des territoires ruraux des économies dynamiques, fers de lance de la transition écologique

ACTION 3

Structurer une offre de tourisme durable et respectueuse de la vie quotidienne des résidents, et accompagner financièrement les acteurs de l'hôtellerie-restauration dans leurs démarches

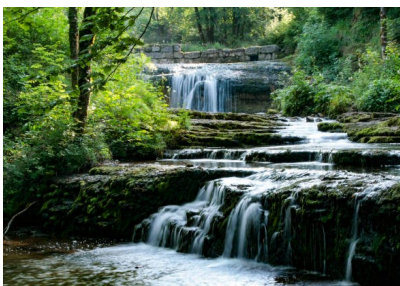
Cellule Hôtellerie Jura

L'état des lieux du parc d'hébergements hôtelier conduit par l'office départemental du tourisme a mis en exergue **plusieurs enjeux stratégiques, notamment** :

- Le vieillissement du parc et le besoin de modernisation, requalification pour s'adapter aux exigences du marché ;
- L'adaptation des structures pour un tourisme plus durable, plus résilient avec un maillage cohérent et équilibré sur les territoires ;
- Le manque de repreneurs des établissements et le risque de disparition de nombreux hôtels et autres hébergements pouvant accueillir la nuitée.

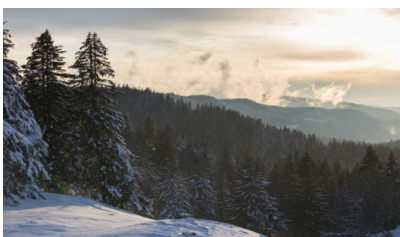
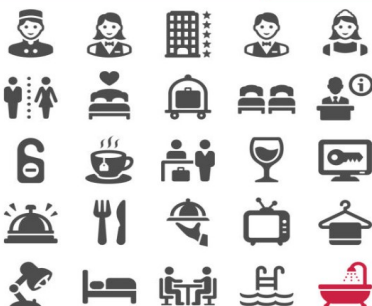
Quelques objectifs de travail :

- Transition numérique et digitale dans toutes les phases de la vie de l'entreprise et tout au long de la chaîne de valeur ;
- Digitalisation de l'offre des territoires, appel à des prestataires pour l'amélioration du parcours client et rendre les offres plus lisibles et accessibles ;
- Transition écologique vers un tourisme durable et éco-responsable à faible impact environnemental ;
- Nouveaux modèles, nouveaux concepts d'offre touristique 4 saisons pour un tourisme plus équilibré tout en permettant l'itinérance sur tout le territoire.



HOTEL

PIXEL ALIGNED



La cellule Hôtellerie Jura, co-animée par l'UMIH 39 et le CDT JURA avec l'appui des partenaires, élabore une feuille de route et un plan d'actions qui prévoient :

- Établir un diagnostic de l'offre en hébergement pour déterminer les zones de carences potentielles à 5/10 ans ;
- Réaliser un inventaire de tous les dispositifs financiers mobilisables par les porteurs de projets et les repreneurs potentiels ;
- Déterminer le volume d'hôtels à reprendre et accompagner ;
- Proposer une offre d'accompagnement dédiée et renforcée par les réseaux bancaires et de financements, les collectivités, les partenaires institutionnels ;
- Développer une offre pour proposer de l'assistance et de l'ingénierie ;
- Étudier la visibilité des affaires à transmettre ou reprendre et l'augmenter tout en prospectant de futures cibles de repreneurs.

En savoir plus : <http://www.umih-39.com/> et <https://www.cdt-jura.fr/>

Pour rappel, l'agenda rural c'est un plan d'action interministériel en faveur des territoires ruraux

RETOUR SUR LE DISPOSITIF

L'agenda rural est composé de 181 mesures qui concernent l'ensemble des politiques publiques.

En concertation avec les élus, 7 axes prioritaires ont été retenus pour le département :

1- Faire des territoires ruraux des économies dynamiques, fers de lance de la transition écologique

2- Faciliter l'accès aux services publics et de santé

3- Rapprocher le numérique de tous les habitants des territoires ruraux du Jura

4- Accompagner les élus ruraux dans la revitalisation de leurs territoires

5- Accompagner et promouvoir la jeunesse

6- Renforcer et verdir la mobilité dans les territoires ruraux

7- Améliorer la vie quotidienne pour les habitants des territoires ruraux

Ces axes ont permis de définir 27 actions.

Contact :
pref-agenda-rural@jura.gouv.fr

SOMMAIRE

p. 3 Service civique

p. 4 France services

p. 6 Installation des professionnels de santé

p. 7 Opération de revitalisation de territoire

p. 8 Tourisme durable

Les 27 actions jurassiennes

Axe 1

- Déployer les 8 contrats de relance et de transition écologique
- Développer les projets alimentaires territoriaux (PAT) et les programmes agricoles expérimentaux
- Structurer une offre de tourisme durable et respectueuse de la vie quotidienne des résidents, et accompagner financièrement les acteurs de l'hôtellerie-restauration
- Encourager l'élaboration de projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE)

Axe 2

- Déployer, faire connaître et outiller davantage les Espaces France Services et leurs agents (formation, médiation numérique,...)
- Mieux prendre en compte les spécificités de l'école
- Favoriser et accompagner de manière renforcée l'installation de professionnels de santé libéraux, à statuts spécifiques, d'internes et d'externes dans les zones sous-dotées
- Structurer et développer une offre de médecine, de consultations non-programmées de proximité et de télémédecine adaptée aux territoires ruraux

Axe 3

- Accélérer le déploiement et atteindre les objectifs fixés en termes de couverture haut-débit
- Améliorer la couverture en téléphonie mobile
- Accompagner les Jurassiens des territoires ruraux vers l'autonomie numérique

Axe 4

- Poursuivre le déploiement du plan Petites Villes de Demain (PVD)
- Promouvoir et/ou accélérer le déploiement des outils de revitalisation de territoires (ZRR, ORT)
- Mettre en œuvre et promouvoir l'offre d'ingénierie territoriale mise à disposition par l'ANCT
- Encourager les élus ruraux à se saisir des dispositifs de la loi Engagement et Proximité

Axe 5

- Déployer et promouvoir le Volontariat Territorial en Administration (VTA)
- Structurer, diversifier et doubler l'offre de services civiques
- Augmenter le nombre de jeunes élèves ruraux bénéficiaires des cordées de la réussite et de propositions de stages de troisième
- Développer les offres de formation du Campus numérique

Axe 6

- Accompagner la mise en œuvre et faire connaître les dispositions de la LOM, notamment la prise de compétence "mobilités" par les collectivités locales (EPCI)
- Déployer et promouvoir l'offre de services France Mobilités pour les enjeux de mobilité du quotidien
- Favoriser les plateformes de mobilités créées au titre de la nouvelle compétence « mobilité solidaire »
- Faciliter l'obtention du permis de conduire pour les jeunes des territoires ruraux

Axe 7

- Améliorer l'offre culturelle des territoires les plus éloignés de la culture, en implantant des Microfolies et en renforçant le réseau de lecture publique en zone rurale
- Saisir toutes les opportunités offertes par la convention entre l'Etat et la Fondation du patrimoine
- Restaurer et soutenir la création de nouveaux lieux de vie et de rencontre dans les territoires ruraux
- Renforcer le soutien aux clubs sportifs en milieu rural

